



UN PROJET PEDAGOGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :

L'AGENDA 21 D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

par Cécile Fortin-Debart, Docteur en muséologie et médiation Science/Société
et
Anne-Marie Sacquet, Directrice générale du Comité 21

Sommaire :

1. Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?
2. Quel cadre pédagogique pour l'Agenda 21 d'établissement scolaire ?
3. Comment mettre en œuvre un Agenda 21 d'établissement scolaire ?

1. Qu'est ce qu'un Agenda 21 ?

L'Agenda 21, un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle

L'Agenda 21 est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio en 1992 par plus de 170 chefs d'Etat et de gouvernement. Préparé pendant près de deux ans par des experts, des scientifiques, des associations de toutes les régions du monde, il est à ce jour l'exemple le plus important de mobilisation citoyenne planétaire.

Ce texte constate les dérèglements qu'entraînent nos modes de vie (perte de la diversité écologique et culturelle, changements climatiques, inégalités entre les continents et dans nos sociétés, atteintes aux droits de l'homme...) et propose à tous de se mobiliser pour construire un monde plus responsable et plus équitable. Préserver l'environnement, permettre à tous les habitants de la planète d'accéder au bien-être, préparer l'avenir en concertation avec les citoyens, tels sont les enjeux du développement durable décrits dans l'Agenda 21.

Qui est concerné par un Agenda 21 ?

Chacun de nous est concerné, à des échelles et avec des modes d'intervention spécifiques et complémentaires : les institutions internationales et les gouvernements, mais aussi les élus locaux, les entreprises, les chercheurs, les consommateurs et les citoyens. L'Agenda 21 de Rio recommande à la communauté internationale de concevoir des instruments applicables par tous les Etats, tels que le Protocole de Kyoto pour la lutte contre l'effet de serre ou plus tard les Objectifs du Millénaire pour la lutte contre la pauvreté. Aux Etats d'animer une stratégie nationale de développement durable, aux collectivités de mettre en place un Agenda 21 local. Il met aussi l'accent sur la nécessité de renforcer les démocraties et de faire participer les citoyens, et en particulier les jeunes, aux plans d'actions Agenda 21.

L'Agenda 21 d'établissement scolaire

L'Agenda 21 d'établissement scolaire repose sur la mise en place de plans d'actions qui répondent à des problématiques sociales, environnementales et économiques identifiées à l'échelle de l'établissement scolaire : le transport et l'accès à l'établissement, les consommations d'énergie et d'eau, la solidarité avec les familles etc. Ces plans d'actions répondent aux grands axes d'engagement du développement durable : la consommation responsable, la solidarité locale et internationale, la diversité biologique et culturelle etc.

Véritable projet pédagogique ancré dans les disciplines et les divers dispositifs éducatifs, l'Agenda 21 d'établissement scolaire permet de développer les valeurs de responsabilité et de solidarité, fondements de l'éducation au développement durable. Les Agenda 21 d'établissement scolaire constituent ainsi une démarche pertinente pour répondre à la politique de généralisation de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable actuellement mise en œuvre par le ministère de l'éducation nationale.

Un projet pédagogique à l'échelle du territoire

L'Agenda 21 d'établissement scolaire est un projet éducatif ancré dans le territoire : il implique les acteurs locaux et les différents adultes agissant dans et autour de l'établissement scolaire. En effet, la mission éducative en général, et l'éducation au développement durable en particulier, ne peuvent être du seul ressort de l'école : elles reposent sur une responsabilité partagée entre l'Etat, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations et les familles. Dans cette perspective, les Agenda 21 d'établissement scolaire sont idéalement intégrés dans les Agenda 21 locaux, dans les contrats de ville (dans le volet éducation), ou bien encore dans des contrats éducatifs locaux qui regroupent différents acteurs autour d'un même projet éducatif.

2. Quel cadre pédagogique pour l'Agenda 21 d'établissement scolaire ?

L'Agenda 21 d'établissement scolaire n'est pas un « label » mais une démarche volontaire et libre qui peut s'inscrire selon différentes modalités dans l'enseignement scolaire.

Intégration au sein des disciplines

La mise en place d'Agenda 21 d'établissement scolaire est par essence une démarche interdisciplinaire. Cependant, certains projets peuvent s'appuyer sur des séquences éducatives organisées dans une seule discipline. Par exemple, un projet relatif à la solidarité internationale peut concerner uniquement le cours d'histoire-géographie-éducation civique. De même, un projet relatif à la valorisation du patrimoine naturel du site de l'établissement peut être envisagé en cours de sciences de la vie et de la terre.

Intégration au sein des dispositifs d'enseignement interdisciplinaire (collège et lycée)

Un projet d'éducation au développement durable prend cependant véritablement tout son sens lorsqu'il repose sur un croisement des disciplines grâce aux dispositifs d'enseignement interdisciplinaire.

• Les itinéraires de découverte (IDD)

Ces itinéraires, obligatoires pour tous les élèves du cycle central sont réalisés au cours de deux heures hebdomadaires et reposent sur une approche interdisciplinaire de certaines parties du programme, développée à travers un projet autonome qui doit aboutir à une production personnelle ou en équipe. Les thèmes sont communs à deux disciplines au moins et sont regroupés dans quatre domaines : la nature et le corps, les arts et les humanités, les langues et les civilisations, la création et les techniques.

• Les travaux personnels encadrés (TPE)

Les Travaux Personnels Encadrés (TPE) constituent un enseignement obligatoire en classe de première et de terminale. Ils s'appuient sur un approfondissement des disciplines fondamentales de chaque série, tout en encourageant une démarche interdisciplinaire (au moins deux disciplines). Ils sont élaborés par les élèves qui sont mis en situation de responsabilité dans la conduite d'un projet jusqu'à son terme. Il existe de nombreux thèmes relatifs au développement durable dans la liste imposée par le ministère de l'Éducation nationale. Par exemple, en classe de première, pour toutes les séries, le thème *L'homme et la nature* peut être le support d'un projet relatif à la valorisation du patrimoine naturel du site de l'établissement. D'autres thèmes peuvent être porteurs de projets : risques naturels et technologiques, sciences et aliments, énergie et environnement (série scientifique).

• Les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP)

Le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire qui figurent dans les programmes et référentiels, et participe ainsi pleinement de la formation professionnelle de l'élève. En BEP, le PPCP peut s'inscrire dans le champ de la citoyenneté. En baccalauréat professionnel, il contribue plus directement au caractère professionnel de la formation.

Intégration dans des actions éducatives

En complément des enseignements, dans lesquels elles trouvent nécessairement leur ancrage, les actions éducatives sont facultatives et sont proposées aux élèves ou aux classes volontaires. Elles permettent de développer un thème particulier des programmes, bien souvent dans une approche pluridisciplinaire. Inscrites au sein du projet d'école et du projet d'établissement, elles peuvent revêtir des formes diverses (ateliers, projets, concours, expositions...) et s'inscrire sur une ou plusieurs années scolaires. Citons par exemple : les classes à PAC (projet action culturelle), les ateliers scientifique et techniques etc.

Source : www.eduscol.education.fr (site pédagogique du ministère de la jeunesse, de l'éducation et de la recherche)

Exploitation du dispositif d'accompagnement Envie d'agir

En novembre 2002, Luc Ferry, ministre de l'éducation nationale, annonce son intention de mettre en place un nouveau dispositif visant à favoriser l'engagement des jeunes dans la cité. Il s'agit de « *rechercher une meilleure synergie entre les programmes d'enseignement et des démarches éducatives distinctes plus ouvertes sur la vie sociale et l'engagement* ». Pour ce faire, des plates-formes sont créées afin de fournir des informations et des relais aux jeunes désireux de monter un projet.

Guide : Envie d'agir (SCEREN et Hachette - Le Routard) - Site : www.enviedagir.fr

Participation à des concours ou opérations diverses

Le dispositif *1000 défis pour ma planète*, piloté par le ministère de l'écologie et du développement durable, en partenariat avec les ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et de l'agriculture, s'appuie sur une démarche de projet qui permet aux jeunes acteurs de connaître, comprendre et agir en faveur de l'environnement. Cette opération a pour but de valoriser des projets relatifs à l'environnement avec l'apposition d'un label et la donation d'une aide financière.

D'autres dispositifs peuvent servir d'appui pour la mise en place de plans d'action : *A l'école de la forêt, Adopter un jardin, Concours des écoles fleuries, Concours sur la prévention des risques naturels majeurs* etc.

Construction d'une démarche partenariale

De nombreux partenaires peuvent soutenir et enrichir les projets organisés dans le cadre d'un Agenda 21 d'établissement scolaire. Cette démarche partenariale devient réellement pertinente quand elle s'inscrit dans le territoire et quand les partenaires, qu'ils soient des entreprises, des associations, des collectivités, sont associés dans une dynamique locale partagée.

3. Comment mettre en œuvre un Agenda 21 d'établissement scolaire ?

La conduite d'un projet d'Agenda 21 d'établissement scolaire repose sur plusieurs étapes :

- l'organisation générale du projet par l'équipe pédagogique ;
- la mise en œuvre de l'Agenda 21 ;
- le retour sur l'action et l'évaluation pédagogique du projet.

Etape 1. Organisation générale du projet

Il importe d'organiser le projet dans sa durée et d'assurer la mobilisation de tous. C'est l'étape préalable à l'Agenda 21 qu'on appelle la gouvernance et qui implique l'équipe pédagogique porteuse du projet (enseignants volontaires et chef d'établissement).

Elle consiste à :

- identifier toutes les catégories d'acteurs à associer au futur plan d'actions Agenda 21 : les élèves, les enseignants, les parents, les personnels non enseignants (agents d'entretien, agents de laboratoire, gestionnaires, cuisiniers...), la structure administrative de rattachement (rectorat, inspection académique), les entreprises à proximité du site scolaire, le maire, les élus et les services de la commune, le conseil municipal d'enfants quand il existe, les associations de quartiers, les associations d'environnement et de solidarité, les services de l'Etat, les acteurs économiques, les médias locaux...
- organiser le pilotage de l'Agenda 21 : identifier un groupe pilote, composé du chef d'établissement, d'enseignants et de délégués ou représentants d'élèves. Ce groupe pilote est chargé de coordonner les actions, de mobiliser les acteurs concernés, de réaliser des évaluations régulières des actions réalisées...

Le groupe pilote réunit toutes les informations relatives à l'organisation du projet dans un **Classeur Agenda 21**. Dans ce classeur, on pourra par exemple trouver une charte d'engagement à laquelle tous pourront se référer : cette charte précise les acteurs et les partenaires du projet, elle est signée par les initiateurs et les partenaires de la démarche (cf. annexe).

L'étape préalable permet donc d'organiser le pilotage mais constitue également une première occasion de se questionner sur le développement durable et en particulier sur cette démarche innovante qui consiste à envisager dans un projet éducatif les dimensions sociales, environnementales et économiques de l'établissement scolaire.

Etape 2. Mise en oeuvre de l'Agenda 21

La mise en œuvre de l'Agenda 21 passe par quatre étapes fondamentales, organisées selon un processus participatif :

- la problématisation et le diagnostic ;
- le choix des axes d'engagement ;
- la définition et le suivi du plan d'actions ;
- la mobilisation, l'information, la communication.

Problématisation et diagnostic

Tout projet éducatif n'aura de sens que s'il est construit à partir des représentations et des connaissances des élèves. Dans cette perspective, une discussion collective permettra d'une part de faire émerger les représentations des élèves et d'autre part de « problématiser » le projet. Cette discussion collective est organisée dans chaque classe, structurée par des questions préparées à l'avance qui permettent de faire un état des lieux des représentations et des connaissances des élèves à propos du développement durable.

A l'école, la discussion peut reposer sur l'observation de photos. Le professeur peut également demander aux élèves de dessiner leur cadre de vie. Pour des niveaux supérieurs, le professeur pourra inviter les élèves à lire un article ou l'extrait d'un livre qui aborde une problématique socio-environnementale d'actualité, si possible en liaison avec le cadre de vie des élèves. Le professeur peut alors poser des questions telles que :

- Quel est le problème évoqué ? Vous sentez-vous concerné ? Pensez-vous pouvoir agir à votre niveau ?
- Plus généralement, quels sont pour vous les problèmes les plus importants sur notre planète ? Lesquels concernent notre cadre de vie (ville, village, région) ?
- Qui est responsable ? Qui peut agir ?

Cette série de questions doit amener les élèves à **problématiser la situation**, c'est-à-dire à envisager l'ensemble des individus de la communauté éducative élargie (élèves, enseignants, familles, acteurs économiques et associatifs, élus) comme des agents de transformation des réalités qui posent problème dans leur cadre de vie... Se pose alors la question suivante : quelles sont les réalités qui posent problème dans et autour de l'établissement scolaire ?

Pour répondre à cette question, le professeur invite les élèves à dresser un état des lieux du site : **c'est le diagnostic**. Il s'agit plus précisément d'établir, pour l'échelle d'action que l'on s'est donné un état des lieux : quel est le patrimoine naturel, écologique, économique, social, culturel de l'établissement scolaire ? Quels sont ses atouts, ses forces ? Quels sont les problèmes (sociaux et environnementaux) le plus souvent rencontrés dans le cadre de vie des élèves ? L'objectif est de mieux connaître la situation et d'identifier les grandes lignes de progrès à engager.

Ce diagnostic sera conçu en concertation avec les principaux acteurs concernés et diffusé dans l'établissement. Il est organisé dans chaque classe impliquée : les élèves et le professeur définissent ensemble la méthodologie et organisent l'enquête (division du

travail par binôme etc.). Différents moyens d'investigations peuvent être mis en place : enquêtes, témoignages, observation, recherche documentaire etc.

Choix des axes d'engagement

Une fois le diagnostic posé, il s'agit de choisir des axes d'engagement c'est-à-dire des axes de progrès à investir au niveau de l'établissement.

Certains axes sont incontournables :

- la prévention des pollutions et la réduction des consommations (plans eau, énergie, déchets, alimentation, transports...)
- l'amélioration du cadre de vie (prévention des nuisances sonores, préservation de l'environnement, valorisation esthétique - naturelle et artistique - des lieux...)
- la promotion de la diversité culturelle et l'apprentissage d'autres cultures (découverte et valorisation des minorités culturelles représentées à l'école)
- la solidarité locale (envers les nouveaux, les élèves et les familles en situation d'intégration...)
- la solidarité internationale (jumelages avec des écoles des pays en développement, participation à des actions de solidarité, achats de produits issus du commerce équitable)
- la prévention des risques sanitaires (identification et remplacement de matériaux et revêtements toxiques, interdiction d'utiliser des substances toxiques pour la santé, plan de prévention du tabac...)
- la protection du patrimoine scolaire, permettant de prolonger la durée de vie des équipements et du matériel et de réaliser des économies de ressources et de budget (respect des équipements, du mobilier, des livres...)
- l'accès des personnes à mobilité réduite
- ...

Tous ces axes doivent à long terme être envisagés dans un Agenda 21 d'établissement scolaire. Cependant, on peut initier un Agenda 21 d'établissement scolaire en privilégiant certaines entrées thématiques, puis enrichir le plan d'action au fil des ans avec d'autres thématiques. Le tableau présenté à la page suivante propose un certain nombre d'exemples d'entrées thématiques, illustrées par des exemples de mesures à intégrer dans le plan d'action.

EXEMPLES D'ENTREES THEMATIQUES POUR UN AGENDA 21 D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Entrées thématiques	Objectifs	Mots-clés	Exemples de mesures pouvant intégrer le plan d'action
Eau	<i>Reconstruire le lien entre Cycle de l'eau-Consommation-Pollution de l'eau</i>	Pollution, consommation, cycle	réaliser des économies d'eau en analysant les flux et en proposant des solutions alternatives (construction d'un bac de récupération de l'eau de pluie)
Alimentation	<i>Reconstruire le lien entre Agriculture-Consommation-Déchets</i>	déchets, agriculture, emballages, commerce équitable, traçabilité, empreinte écologique, pollution...	mettre en place une coopérative pour la collation : vente de produits locaux et de saison, vente de café issu du commerce équitable....
Energie	<i>Reconstruire le lien entre Production-Consommation-Pollution</i>	Energies alternatives, énergies fossiles, énergies renouvelables, énergies non renouvelables, gaz à effet de serre	réaliser un cahier des charges de mesures d'économie d'énergie (chauffage, éclairage, isolation...)
Matériels et fournitures scolaires	<i>Reconstruire le lien entre Production-Consommation-Déchets</i>	commerce éthique, commerce équitable, emballages, déchets	mettre en place un système de consommation responsable du papier au niveau de l'ensemble de l'établissement : achat de papier recyclé, récupération etc.
Diversité culturelle	<i>Valoriser les différentes cultures</i>	diversité religieuse et ethnique, patrimoine architectural et historique, traditions populaires, lutte contre les racismes, tolérance, respect...	organiser des mois thématiques au sein de l'établissement en fonction des cultures qui y sont représentées. Exemple : le mois de la Chine (repas thématiques, expositions, témoignages, débat etc.)
Cadre de vie et bâtiments	<i>Améliorer le patrimoine bâti et le cadre de vie en général</i>	isolation thermique, et phonique, HQE, qualité architecturale, accessibilité aux handicapés, valorisation des lieux, flux, mobilité, sécurité...	concevoir un plan de réduction des nuisances sonores (prévention, isolation phonique)
Biodiversité	<i>Favoriser la diversité naturelle</i>	faune, flore, protection, conservation, diversité biologique, nature...	création d'un « conservatoire botanique » dans la cour
Transports	<i>Réduire et sécuriser le trafic, favoriser le transport pour tous (handicapés, familles isolées)</i>	bruit, effet de serre, mobilité, accessibilité, énergie, pollution de l'air, sécurité, solidarité, santé....	réaliser un diagnostic de « mobilité » (école, famille) et mettre en place un plan de « ramassage scolaire à pied »
Déchets	<i>Réduire notre production de déchets et participer à la valorisation des déchets</i>	alimentation, eau, achats, emballages, pollution	Récupérer des déchets (papier, journaux, cartons) et s'en servir comme matériaux pour les cours d'arts plastiques
Solidarité locale	<i>Lutter contre les exclusions</i>	diversité culturelle, handicap, aide sociale, lien inter-génération...	organiser des actions de soutien scolaire entre les élèves
Solidarité internationale	<i>Favoriser la solidarité avec des populations de pays en voie de développement</i>	Commerce équitable, éducation, droits, logement, pauvreté, santé, égalité, action humanitaire	jumelages avec des classes (échanges, séjours, partenariat, coopération)

On peut également envisager d'entrer dans un projet d'Agenda 21 d'établissement scolaire par des engagements plus larges, en organisant des parcours transversaux. Par exemple, un projet relatif à la consommation responsable s'engage, au niveau de l'établissement, à favoriser des achats responsables (« écologiques » et éthiques) pour la cantine, la collation, le matériel et les fournitures scolaires, et à réduire les consommations d'eau et d'énergie. Divers thèmes sont ainsi abordés : le commerce équitable, les déchets, l'eau, l'énergie, l'alimentation etc.

De même, en s'engageant dans un axe santé, différentes mesures seront mises en place, visant à prévenir les risques sanitaires et à favoriser chez les élèves l'adoption de modes de vie favorables à un état général de « bien-être ». Les thèmes de l'alimentation, des transports, du cadre de vie, du tabac, de l'alcool, des drogues, du sport, des nuisances sonores pourront être abordés. Le plan d'action pourra entre autres privilégier des mesures relatives à la vie scolaire : aménagement des horaires, poids des cartables, aménagement sportif dans la cour de récréation, ergonomie des tables et chaises, confort acoustique, matériaux....

Le projet peut également être bâti autour d'un lieu spécifique de l'établissement scolaire (cantine, bibliothèque, salles de classe etc.). Par exemple, un projet de rénovation de la cantine peut constituer l'occasion d'envisager ce lieu selon plusieurs axes d'engagement : respecter la diversité culturelle liée à l'alimentation et notamment les habitudes alimentaires des uns et des autres, favoriser la consommation durable dans les choix du mobilier, identifier les modes de production agricole responsables et solidaires pour notre approvisionnement, favoriser l'équilibre alimentaire dans les choix des menus et s'informer sur la traçabilité des aliments, favoriser le confort au niveau du bâtiment (établir un lieu agréable et convivial), envisager des éclairages et des systèmes de chauffages économes, participer à la solidarité locale (partenariat avec une banque alimentaire locale pour récupérer les aliments non consommés) etc.

Quelles que soient les modalités d'entrée dans un Agenda 21 d'établissement scolaire, il est essentiel que le projet :

- concerne des problématiques propres à l'établissement et s'inscrive dans le territoire local, avec une ouverture sur l'extérieur et sur les acteurs locaux ;
- soit mené selon un processus de concertation ;
- aboutisse à la mise en place d'un ensemble de mesures concrètes qui constituent le plan d'actions ;
- réponde aux principes d'action du développement durable que sont la responsabilité, la participation et la concertation ;
- intègre les quatre dimensions du développement durable : l'environnement, le social, le culturel, l'économique (un plan d'actions présentant des actions uniquement en faveur de l'environnement ou uniquement dans une perspective culturelle ne peut être considéré comme relevant de la démarche Agenda 21).

Les choix des axes d'engagement se font au cours d'une première séance de concertation qui rassemble les différents acteurs de l'Agenda 21 (élèves, enseignants, divers partenaires). Elle repose, rappelons le, sur les résultats du diagnostic. Par exemple, la mise en évidence d'encombrements aux abords de l'établissement et de

l'existence de certains problèmes sociaux affectant les familles peut amener à privilégier les entrées thématiques des transports et de la solidarité locale.

On peut ensuite précéder à un découpage (thématique, spatial, temporel) du projet par groupes de travail. Ces groupes seront, selon la taille du projet, une classe, un binôme d'élèves etc.

Ce premier temps de concertation peut se dérouler de plusieurs manières : soit sur le temps de vie scolaire, tous les élèves sont impliqués et on procède par exemple à un vote à main levée ; soit par questionnaire distribué à tous les élèves impliqués, dans ce cas, les résultats sont rapidement affichés pour être connus de tous.

Il est également important de définir lors de cette première séance de concertation les moyens d'expression des élèves : comment les élèves peuvent-ils partager leurs idées, exprimer leurs souhaits, leurs préférences, leurs remarques ? Divers moyens peuvent être mis en place et il appartient à l'ensemble des acteurs d'en choisir un parmi les moyens possibles pour chaque établissement : boîte à idées, radio de l'établissement, journal de bord...

Définition et suivi du plan d'actions

Chaque groupe doit maintenant travailler pour aboutir au final à l'élaboration collective d'un plan d'actions, qui va sélectionner des mesures concrètes à mettre en œuvre dans un premier laps de temps (douze mois ; dix-huit mois...).

L'objectif est donc de formuler des propositions d'action, en concertation avec les partenaires concernés, à partir d'une recherche documentaire, d'investigations diverses (sur Internet, auprès d'organismes qualifiés – par exemple l'Ademe pour des projets relatifs à l'énergie etc.).

Lors d'une deuxième séance de concertation, chaque groupe de travail expose ses propositions. Un forum, composé de l'ensemble des groupes de travail et des partenaires se prononce sur les propositions des groupes.

A l'issue de ces concertations peut être arrêté un premier plan d'actions. Il sera concrétisé par la rédaction d'un document « 1^{er} Plan d'actions Agenda 21 de ??? » qui détaille les actions sélectionnées.

Pour chaque action seront précisés : les objectifs ; l'action ; le délai de réalisation ; les partenaires associés à la mise en œuvre ; le budget et financement éventuels ; le pilote de l'action. Seront également précisés les indicateurs d'objectifs et les indicateurs de résultats qui permettent un réel suivi des engagements. Un Agenda 21 s'appuie effectivement sur deux types d'indicateurs :

- des indicateurs d'objectifs : par exemple, achat pour la cantine scolaire de 100% de viande d'origine biologique, à échéance de trois ans ;
- des indicateurs de résultats : pourcentage d'augmentation d'achat de viande bio, dans le cadre du 1^{er} plan d'actions.

Le plan d'action doit être évalué et actualisé régulièrement. Ainsi, à l'issue du 1^{er} plan d'actions, on évalue les résultats obtenus, on réoriente s'il le faut les actions à poursuivre et on rédige le 2^{ème} plan d'actions, selon le même principe de concertation et de démarche. Chaque année, on évalue les résultats obtenus et on précise à quel moment l'objectif général du plan d'action est atteint. Ces nouvelles données seront régulièrement intégrées dans le classeur Agenda 21.

La mobilisation, l'information, la communication

Un Agenda 21 est une démarche de progrès fondé sur les valeurs partagées et ancré dans le temps ; c'est un vaste programme ! Si certaines actions peuvent être menées par les élèves seuls, la plupart s'appuient sur la participation d'autres responsables, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école. Il faut mobiliser les énergies !

Faire connaître l'Agenda 21 est donc important : l'Agenda 21 est l'affaire de tous. On peut diffuser une affiche ; réaliser une exposition ; faire parler de la démarche dans les journaux locaux ; rencontrer les responsables du quartier ou de la commune et susciter leur appui.

Etape 3. Le retour sur l'action et l'évaluation pédagogique du projet

Le cheminement pédagogique proposé n'a de sens que s'il débouche au final sur un nouveau questionnement à propos de la situation problématisée au départ : il s'agit de se questionner sur les impacts réels de l'Agenda 21 au regard des dimensions sociales, culturelles et environnementales de l'établissement, sur les liens entre le local et le global (en quoi, l'Agenda 21 d'établissement scolaire participe aux changements globaux nécessaires ?), sur les principes de participation et de concertation.... Ce retour sur l'action constitue ainsi l'occasion d'une part de définir ce qu'est le développement durable et d'autre part de porter un regard critique sur le projet. Par exemple, voir les questions que l'Agenda 21 d'établissement scolaire n'aborde pas, ce qui permet de faire des liens et de maintenir la complexité.

D'un point de vue plus pédagogique, l'évaluation est également indispensable pour mesurer la progression des élèves et valider leurs acquis. Mais au-delà, elle permet de garder une trace du projet, des difficultés rencontrées ; elle constitue ainsi un « savoir » sur la pratique qui a une valeur pédagogique inestimable. Ces évaluations permettront à d'autres enseignants désireux de s'engager dans de tels projets de bénéficier de l'expérience de professeurs déjà engagés dans un Agenda 21 d'établissement scolaire.

L'évaluation peut être envisagée à différents niveaux selon les projets :

- l'évaluation des connaissances acquises, des comportements (initiative personnelle, autonomie etc.) et des changements de représentations chez les élèves ;
- l'auto-évaluation du projet par les élèves ;
- l'évaluation du projet par les enseignants.

D'une manière générale et au-delà des évaluations, il faut souligner l'importance de rédiger un rapport qui présente les grandes lignes de l'Agenda 21, les premiers plans d'action envisagés et précise les indicateurs qui permettront le suivi des engagements.

Ce rapport sera intégré dans le Classeur Agenda 21 tenu par le groupe pilote. Il pourra être complété par divers documents qui éclairent le projet. Ce rapport constitue non seulement un repère pour l'enseignant porteur du projet mais également la trace d'une expérience originale et unique. Les enseignants ont également la possibilité de présenter un retour de leur projet sur notre site eduquer-au-developpement-durable.com : l'expérience n'est enrichissante que lorsqu'elle est partagée !

Annexe

L'Agenda 21 de :

.....

Charte des engagements

Conscients des problèmes sociaux et environnementaux qui caractérisent nos milieux de vie,

Conscients du rôle de l'éducation comme facteur de développement d'une société responsable et solidaire,

Conscients de la nécessité d'un engagement dans l'action et d'une valeur d'exemplarité,

nous nous engageons dans la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement scolaire.

L'Agenda 21 d'établissement scolaire est initié le

Nomination d'un groupe pilote, responsable de la coordination de l'Agenda 21 :

L'Agenda 21 est construit en concertation entre :

- les élèves ;
- les enseignants ;
- la collectivité locale (Agenda 21 local, contrat de ville, contrat éducatif local – CEL, conseil municipal d'enfants....) ;
- des associations locales
- des associations nationales :
- autres institutions :
- des entreprises :

Signature du chef d'établissement